



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique de la sante

Question écrite n° 14421

#### Texte de la question

M Jean Rigaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la place importante qu'il lui semblerait souhaitable de donner, dans les programmes d'enseignement, a l'education pour la sante. Un tel enseignement permettrait d'apprendre aux eleves a devenir pleinement responsables de leur sante, a modifier et influencer favorablement leur attitude et leur comportement face aux sollicitations graves dont ils sont l'objet : drogue, MST, tabac, alcool, surconsommation de medicaments, etc, et contribuerait a developper, avec le sens de leurs responsabilites, leur autonomie. Il lui demande donc s'il envisage de prendre en consideration sa proposition dont l'application mobiliserait l'ensemble des equipes educatives, les parents d'eleves, et les infirmieres et infirmiers educateurs de sante.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les instituteurs n'ignorent pas la place importante qu'il faut donner, dans le cadre de la pedagogie dont ils sont responsables, a l'education pour la sante. Des leur formation initiale, ce theme est aborde sous diverses rubriques qui permettent d'evoker l'ensemble du domaine medico-educatif sous ses nombreux aspects. En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, les instituteurs se doivent de repondre aux questions posees par les eleves ; ils disposent, pour cela, de plusieurs textes deja publies, relatifs a la lutte contre la toxicomanie (circulaire no 83-287 du 27 juillet 1983 et note de service no 85-423 du 20 novembre 1985), aux problemes lies a l'inhalation des colles et solvants (note de service no 83-523 du 16 decembre 1983), ou aux risques dus a la consommation excessive de boissons contenant de l'alcool (circulaire no 85-220 du 11 juin 1985). Parallelement, les programmes et instructions pour l'ecole elementaire, fixes par arrete du 15 mai 1985, autorisent les instituteurs a aborder les questions d'education a la sante avec leurs eleves a partir de cas concrets, non seulement en education civique mais egalement en sciences et technologie afin de les conduire a comprendre le fonctionnement de leur corps et a adopter a son egard une attitude responsable : le domaine de l'hygiene alimentaire se prete particulierement a ce type d'exercice. S'agissant du tabac, la loi du 9 juillet 1976 relative a la lutte contre le tabagisme et le decret du 12 septembre 1977 pris en application ont prevu des mesures rigoureuses destinees a proteger la sante des adultes et plus particulierement des enfants des consequences nefastes de l'usage du tabac. Il est ainsi interdit de fumer dans les locaux pendant la duree de leur frequentation par les eleves ainsi que lorsqu'ils sont utilises pour l'accueil de jeunes de moins de seize ans dans le cadre d'activites collectives de loisirs. Enfin, etant donne l'age des eleves frequentant les ecoles maternelles et elementaires, il ne parait pas souhaitable qu'une information sur les MST fasse l'objet de sequences specifiques, une pedagogie theorique rencontrant generalement peu d'echos en cette matiere. D'une facon plus generale, la note de service du 25 septembre 1987 relative a la securite et a la protection des eleves dans les ecoles rappelle aux instituteurs l'ensemble des dispositions juridiques existantes ainsi que les attitudes a observer en ce domaine ; il est expressement note que « l'instituteur demeure attentif a l'etat de sante physique et moral de ses eleves, en liaison avec les services de sante scolaire, dans le cadre du suivi prevu par la circulaire du 13 mars 1986 relative aux objectifs prioritaires des services de sante scolaire. Aupres des jeunes scolarises dans le second degre, le ministere s'est attache depuis plusieurs annees a promouvoir une veritable

education pour la sante, qui vise non seulement a donner les connaissances fondamentales necessaires a une bonne hygiene de vie, mais a faire prendre conscience que c'est a chacun qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection de sa sante en vue du developpement de ses propres capacites vitales et de son plein epanouissement. A cet egard, l'education pour la sante tend de plus en plus a faire appel a la responsabilite des jeunes. Cette education repose tout d'abord sur les connaissances scientifiques que les jeunes sont appeles a acquerir dans le cadre des programmes nationaux d'enseignement notamment au college en biologie ou dans le cadre du theme transversal » la sante et la vie « qui permet de regrouper les actions de diverses disciplines. Toutes les questions evoquees sont ainsi traitees, qu'il s'agisse des causes et consequences des toxicomanies (alcoolisme, tabagisme, mauvais usage et abus des medicaments, drogue) ou des maladies sexuellement transmissibles. L'education a la sante est egalement dispensee dans le cadre d'activites complementaires a l'enseignement, auxquelles participent notamment les enseignants et les personnels de sante. Parmi ces activites figurent des projets d'action educative que certaines equipes d'enseignants et d'eleves ont choisi de faire porter sur un theme concernant la sante. Ces projets, comme tout PAE, reposent sur le travail personnel des eleves et permettent de favoriser chez eux la creativite et le sens des responsabilites. Par ailleurs, les personnels de sante en milieu scolaire, infirmieres et medecins scolaires, sont a l'origine de diverses actions tant au niveau individuel qu'au niveau d'actions collectives, le plus generalement en liaison avec les enseignants et pour lesquelles ils sont appeles a jouer un role d'impulsion et de coordination. Il en est ainsi notamment en ce qui concerne la prevention des maladies sexuellement transmissibles, du sida et des toxicomanies. Sont a noter egalement les clubs de sante qui reposent sur le volontariat et organisent des activites libres a la demande des eleves ; l'infirmiere d'etablissement y joue le plus souvent un role majeur. Enfin, il convient de souligner tout particulierement les initiatives recentes prises en ce domaine par le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Celui-ci, conscient de la necessite d'informer les jeunes sur les grands problemes de sante publique en les preparant a des choix de comportements libres et conscients, a demande tout dernièrement aux chefs d'etablissement de mettre en place au profit des eleves des lycees et des classes de 3e des colleges une information suivie de discussions portant notamment sur le sida, les maladies sexuellement transmissibles, les toxicomanies, ou tout autre theme portant sur l'education a la sante. Ces actions pour lesquelles les personnels de sante en milieu scolaire ont un role moteur a jouer devront constituer le point de depart d'une reflexion menee par l'ensemble de la communaute educative, y compris les parents sur les demarches de prevention a entreprendre. Pour ce faire, un lieu approprie a l'ecoute et au dialogue sera mis a la disposition des eleves et adultes a certaines heures.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rigaud Jean](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14421

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 12 juin 1989, page 2627